

*Les subsides*

[Traduction]

**M. Wenman:** Quel rappel au Règlement insensé! J'ai dit plus tôt, si le député veut bien écouter—je vois que j'ai maintenant son attention—qu'une des premières mesures qui ont été prises au cours des premières semaines . . .

**M. Robinson (Burnaby):** Vous avez dit la première.

**M. Wenman:** C'est certainement la première qui a capté l'attention du public en Colombie-Britannique. Je sais pourquoi il réagit de la sorte, car, de concert avec de nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique, j'ai entrepris un mouvement qui a rallié toute la province. Des autocars bondés ont convergé vers l'assemblée législative. Nous avons fait modifier cette mesure puis défait le gouvernement. Nous nous sommes rendus à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et y avons eu des entretiens avec 23 des 28 députés de l'époque. Nous leur avons demandé s'ils étaient en faveur de la propriété privée. Des 23 députés, 18 étaient tout à fait contre et les cinq autres ont répondu évasivement. C'était au moment où ils venaient de prendre le pouvoir.

Nous savons maintenant que l'existence de la propriété privée peut être menacée, par nos assemblées législatives et la Chambre des communes, par un gouvernement néo-démocrate, que ce soit en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, où nous en avons eu un exemple avant les dernières élections, ou au Manitoba.

Nous avons dit aujourd'hui qu'il fallait agir rapidement. La situation est pressante surtout en Colombie-Britannique où l'ancien premier ministre, en compagnie de ses larbins, cherche à reprendre le pouvoir, le 5 mai.

**M. Fisher:** Voulez-vous dire qu'ils remporteront les élections?

**M. Wenman:** Je ne sais pas s'ils gagneront ou non, mais je ne veux pas que les citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada courent ce risque. Cela nous démontre clairement à quel point notre Constitution est fragile. Le droit de propriété pourrait être menacé dès le 5 ou le 6 mai. Cet ancien gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas renoncé à son idéologie. Sur la scène politique, tous les autres partis, les libéraux et les néo-démocrates, essaient de devenir plus conservateurs. Ils tentent de se rallier à la hâte à notre position.

La mesure législative présentée en Colombie-Britannique ne prévoyait pas l'expropriation du foyer, mais celle de la voiture, du tracteur et de tous les biens immeubles. En vertu de ce projet de loi, il pouvait y avoir expropriation sans compensation. Nous voyons maintenant l'évolution des néo-démocrates depuis 1972. Ils sont maintenant prêts à nous laisser la propriété de nos maisons et de nos fermes. Ils ont vraiment fait du chemin.

Le gouvernement de Colombie-Britannique a proposé cette mesure législative parce qu'il a vu ce que ferait le NPD en Colombie-Britannique et au Canada et il n'a pas voulu courir ce risque. Le gouvernement de Colombie-Britannique a été le premier à demander cette mesure et je le soutiens.

Je peux comprendre pourquoi les députés néo-démocrates de Colombie-Britannique sont tellement inquiets maintenant. C'est parce qu'ils savent que cette modification les obligera à débattre de la question en Colombie-Britannique, exigera que l'ancien premier ministre prenne position et cela révélera leurs

intentions, comme cet amendement particulièrement dégoûtant.

**M. Robinson (Burnaby):** En Colombie-Britannique, on parle d'assurance-maladie.

**M. Wenman:** Le droit à la propriété de tous les Canadiens est actuellement menacé. Nous sommes en danger, car juste avant que je prenne la parole, j'ai vu à nouveau . . .

**M. Murphy:** Alléluia!

**M. Wenman:** Vous avez parfaitement raison, alléluia.

Il est grand temps que nous protégions nos droits fondamentaux, vous pouvez être sûr qu'il est temps. Si vous n'êtes pas en faveur du droit à la propriété, allez le dire à vos électeurs. J'aimerais bien vous entendre l'annoncer.

**Une voix:** Adressez-vous à la présidence.

**M. Wenman:** Bien sûr, que je m'adresse à la présidence, monsieur le Président. Un des libéraux demande si je prendrais la présidence à parti à propos des droits de propriété. Je l'ai fait une fois et si je devais le faire à nouveau, je n'hésiterais pas.

Ces valeurs extrêmement fondamentales doivent être préservées et constitutionnalisées et c'était l'objet de cet affrontement. Nous pouvons voir que le NPD et les libéraux sont inquiets. Ils sont démasqués, que vont-ils faire?

Bien que ce soit vendredi après-midi, cette question est l'une des plus importantes et des plus fondamentales présentées à la Chambre des communes. C'est une question très sérieuse, qui préoccupe tous les Canadiens. Ils veulent savoir où nous nous situons. J'espère que les députés du Nouveau parti démocratique prendront position et indiqueront s'ils sont en faveur de la propriété privée.

**M. Robinson (Burnaby):** Vous auriez dû vous présenter comme créditiste.

**M. Wenman:** J'aimerais bien voir si ceux qui, du point de vue idéologique, sont aussi à gauche que le député de Burnaby (M. Robinson), vont soutenir le droit à la propriété privée. Je voudrais entendre le député déclarer dans sa circonscription, Burnaby, qu'il n'est pas en faveur de la propriété privée et du droit à la propriété. Je voudrais bien qu'il le fasse. Il ne reviendrait pas ici alors et cela me plairait aussi. En tant qu'être humain, je voudrais bien le voir ici, mais, compte tenu du fait que ses opinions politiques vont à l'encontre du droit à la propriété privée, j'aimerais autant qu'il ne soit pas ici.

● (1600)

Au cours du débat constitutionnel de 1981, les libéraux et les néo-démocrates se sont entendus pour voter contre l'insertion du droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. Le parti conservateur a vivement combattu pour la constitutionnalisation du droit à la propriété; nous croyons en effet que l'une des faiblesses inhérentes à la constitutionnalisation d'une charte des droits, c'est que certains principes et certaines valeurs de base peuvent en être exclus. L'une de mes principales objections et déceptions au cours du processus constitutionnel a été la non-constitutionnalisation du droit à la propriété.